



**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du 22 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six le 22 septembre 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Rennes 2d Jacques Frimot, sous la Présidence de Monsieur Rémi PITRÉ

Etaient présents : Messieurs Georges DUMAS, Denis LEVREL, Christian SORIEUX, Hubert COUASNON, André LAITU (Suppléant de M. BROSSARD), Yannick BRÉ, Laurent DUMERCY, Loïc ALMÉRAS, Rémi PITRÉ, Jean-Francis RICHEUX, Frédéric SOHIER, Teddy RÉGNIER, Yann SOULABAILLE, Nicolas PERRIN (Suppléant M. Stéphane LENFANT), et Madame Françoise LOUAPRE

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Messieurs Arnaud DUPUIS, Marcel LE MOAL Stéphane LENFANT et Ludovic BROSSARD

Pouvoir : aucun

Assistaient également :

Messieurs Olivier VINCENT, Jean-Pierre TROUSLARD et Madame Véronique PERRATON du SMG Eau 35

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier VINCENT

Secrétaire de séance Adjoint : Monsieur Jean-Francis RICHEUX

Nombre de Membres du Comité présents : 15

Nombre de Membres du Comité votants : 15

Date de la convocation : le 15 septembre 2026

N°26/09-08 Amortissements M57 et M49

Comité syndical du 22 septembre 2026

N°26/09-08 Amortissements M57 et M49

Rapport,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu les nomenclature comptable M57 et M49,

Afin d'harmoniser les durées d'amortissement sur les budgets, il est proposé d'actualiser les durées d'amortissement des biens du SMG Eau35 et de la régie d'intérêt départemental.

M57

Article	Bien amortissables	Durées
2031	Frais d'études	2
2032	Frais de recherche et de développement	2
204	Subventions d'équipement versées * voir délibération n°26/02-09	30
2051	Concession et droits similaires	3
21311	Bâtiments administratifs	30
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	5
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10
21828	Autres matériels de transport	5
21838	Autre matériel informatique	3
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	5
2188	Autres	3

M49

Article	Bien amortissables	Durées
2031	Frais d'études	2
2032	Frais de recherche et de développement	2
2051	Concession et droits similaires	3
21531	Canalisation	60
2151	Installations complexes spécialisées	40
2154	Matériel industriel	15
2182	Matériels de transport	5
2183	Matériel informatique	3
2184	Matériels de bureau et mobiliers	5
2188	Autres	3

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de vouloir :

1°) APPROUVER les durées des immobilisations figurant ci-dessus

2°) DIRE que l'amortissement de l'ensemble des biens du SMG eau 35 et de la régie d'intérêt départemental utilise la méthode d'amortissement linéaire, la règle du prorata temporis et de fixer le nombre de jours d'une année à 360 jours pour le décompte des amortissements

3°) FIXER à 500 € T.T.C le seuil des biens amortissables

4°) DEROGER à la pratique la règle du prorata temporis pour l'amortissement des subventions accordées aux collectivités adhérentes sur le budget principal comme préciser dans la délibération n°26/03-04 date du 10 mars 2026.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

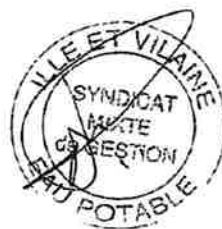
Fait à Rennes, le 22 septembre 2026

Le Secrétaire de Séance

Le Président,



Olivier VINCENT



Rémi PITRÉ